



Communiqué aux salariés

29 03 2021

L'UNSA-Ferroviaire revendique, l'UNSA-Ferroviaire obtient... l'activité partielle pour tous !

Les alternants, les salariés contractuels affectés en Alsace-Moselle et les salariés à temps partiel (qu'il soit thérapeutique ou classique) peuvent bénéficier de l'Activité Partielle de Longue Durée.

Vos représentants **UNSA-Ferroviaire sont intervenus auprès de la Direction, du Président de la CSSCT, et ont obtenu cette uniformisation.**

**L'UNSA-Ferroviaire se bat tous les jours pour
faire respecter la justice sociale !**

La Commande du Personnel lorraine est avisée depuis quelques jours et applique désormais la même règle de chômage partiel à tous les agents travaillant pour TGV Est l'Européenne.

A l'UNSA, pas de blabla... des solutions et des actes !